

MODIFICATION No. 1

Supprimer à la page 19 et 20 – Proposition Financière

4.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

- 2.1 Les soumissionnaires qui répondent à TOUTES les exigences obligatoires et obtiennent la note de passage pour les critères cotés numériquement passeront à l'étape de l'évaluation de la proposition financière.
- 2.2.1 L'évaluation financière sera effectuée par l'autorité contractante, laquelle ne fait pas partie du Comité d'évaluation du MAINC chargé d'évaluer la proposition technique. Les propositions financières seront évaluées en fonction de la méthodologie décrite ci-dessous.
- 2.3 Tous les renseignements financiers requis dans cette section DOIVENT paraître SEULEMENT dans la Proposition financière du soumissionnaire. Le soumissionnaire DOIT envoyer sa proposition financière dans une enveloppe cachetée distincte de l'enveloppe qui contient sa proposition technique. Si le soumissionnaire omet de respecter cette condition, sa proposition sera jugée non conforme et sera rejetée.
- 2.4 Si le soumissionnaire omet de fournir les renseignements demandés dans les tableaux de la proposition financière, le MAINC jugera sa proposition non conforme et la rejettera.

Catégorie des ressources requises – Tableau Financier

CATÉGORIE DE RESSOURCE PROPOSÉE	TARIFS JOURNA-LIERS (\$CAN) Attribution de la COC jusqu'à la fin de l'an 1 (A)	TARIFS JOURNA-LIERS (\$CAN) An 2 (B)	TARIFS JOURNA-LIERS (\$CAN) An 3 (C)	TARIFS JOURNA-LIERS (\$CAN) Année d'option 1	TARIFS JOURNA-LIERS (\$CAN) Année d'option 2
Chef d'équipe principale	\$	\$	\$	\$	\$
Expert technique principale	\$	\$	\$	\$	\$

Replacer par :

4.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Les soumissionnaires qui répondent à TOUTES les exigences obligatoires et obtiennent la note de passage pour les critères cotés numériquement passeront à l'étape de l'évaluation de la proposition financière.
2. L'évaluation financière sera effectuée par l'autorité contractante, laquelle ne fait pas partie du Comité d'évaluation du MAINC chargé d'évaluer la proposition technique. Les propositions financières seront évaluées en fonction de la méthodologie décrite ci-dessous.
3. *Tous les renseignements financiers requis dans cette section DOIVENT paraître SEULEMENT dans la proposition financière du soumissionnaire. Le soumissionnaire DOIT envoyer sa proposition financière dans une enveloppe cachetée distincte de l'enveloppe qui contient sa proposition technique. Si le soumissionnaire omet de respecter cette condition, sa proposition sera jugée non conforme et sera rejetée.*
4. Si le soumissionnaire omet de consigner l'information requise dans les tableaux de la Proposition financière, sa proposition sera jugée non conforme par MAINC et sera rejetée par le Ministère.
5. Pour chaque année de la COC, les soumissionnaires DOIVENT indiquer un tarif journalier fixe tout compris (en dollars canadiens), sur la base de 7,5 heures par jour, pour chacune des catégories de ressource

du tableau 1 – Catégorie des ressources requises (voir Tableau 1) et pour les Ressources de projet supplémentaires/suppléantes (voir Tableau 2) si proposé par les soumissionnaires.

6. Les tarifs journaliers fixes tout compris **DOIVENT** comprendre toutes les charges de personnel, les charges indirectes et les bénéfices nécessaires pour que le soumissionnaire exécute les travaux prévus en vertu de la convention d’offre à commandes. (Note : Les tarifs journaliers fixes tout compris ne doivent pas prendre la forme d’une fourchette de taux.)
7. Les tarifs journaliers fixes tout compris du soumissionnaire doivent **exclure** la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) et les frais. Les taxes seront ajoutées au moment de la commande subséquente. Le MAINC ajoutera tous les frais supplémentaires de déplacement, de séjour, d’administration ou autres au moment de la commande subséquente.

Tableau 1 - Catégorie des ressources requises – Tableau Financier :

CATÉGORIE DE RESSOURCE PROPOSÉE	TARIFS JOURNALIERS FIXE TOUT COMPRIS (\$CAD)					
	TARIFS JOURNALIERS (\$CAD) Attribution de la COC jusqu’à la fin de l’an 1 (A)	TRAFIS JOURNALIERS (\$CAD) an 2 (B)	TARIFS JOURNALIERS (\$CAD) an 3 (C)	TRARIFS JOURNALIERS (\$CAD) Année d’option 1 (D)	TARIFS JOURNALIERS (\$CAD) Année d’option 2 (E)	Moyenne des Tarifs Journaliers (F) [(A+B+C+D+E)/5]
Chef d’équipe principale	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expert technique principale	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Seulement le tableau 1 – Catégorie des ressources requises seront utilisées pour l’évaluation financière.

Tableau 2 – Ressources de projet supplémentaires/suppléantes (si proposées):

CATÉGORIE DE RESSOURCE PROPOSÉE	TARIFS JOURNALIERS (\$CAD) Attribution de la COC jusqu’à la fin de l’an 1	TRAFIS JOURNALIERS (\$CAD) an 2	TARIFS JOURNALIERS (\$CAD) an 3	TRARIFS JOURNALIERS (\$CAD) Année d’option 1	TARIFS JOURNALIERS (\$CAD) Année d’option 2
Chef d’équipe de projet	\$	\$	\$	\$	\$
Expert Technique	\$	\$	\$	\$	\$